



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

**Commune de Tecou
22 le bourg
81600 TECOU**

**Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un café
restaurant multiservices « Opération nationale 1000 Cafés » - Village de Tecou**

Procédure adaptée - article R2123-1 1° du Code de la commande publique

Date et heure limites de remise des offres : le 30/09/2020 à 12:00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet du marché
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition du marché
 - 3.2. - Durée du marché - délais d'exécution
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes
 - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
 - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.4. - Unité monétaire
 - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Commune de Técou
22 le bourg
81600 TÉCOU

Téléphone : 05.63.33.01.43

Site internet : <http://www.tecou.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :
Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un café restaurant multiservices
« Opération nationale 1000 Cafés » - Village de Técou

Les prestations relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 sur 31 décembre 1993).

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

71310000-4 : Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Eléments

Le marché est divisé en 8 éléments définis comme suit :

N° 1 : Avant-projet sommaire

N° 2 : Avant-projet définitif

N° 3 : Etudes de projet

N° 4 : Assistance pour la passation des contrats de travaux

N° 5 : Etudes d'exécution

N° 6 : Direction de l'exécution du contrat de travaux

N° 7 : Assistance aux opérations de réception

N° 8 : Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la notification du marché et prendra fin à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement de l'ouvrage.

Les délais d'exécution des différentes missions du marché sont prévus au CCAP.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Fonds propres

- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif).

- Délai de paiement : 30 jours.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options)

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le programme,

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Préalablement à la rédaction de leur offre, les candidats peuvent effectuer une visite du site afin de prendre parfaitement connaissance du lieu des prestations et des sujétions qui en découlent.

Les candidats pourront contacter Mme Sophie MADAULE au 05 63 33 01 43

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'elles ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Délégation de signature et délégation de pouvoir en cas de groupement.

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement
- Mémoire technique contenant :
 - une note méthodologique sur l'appréhension des enjeux du projet, la prise en compte des Contraintes,
 - la composition de l'équipe en identifiant la personne en charge du suivi de l'opération et comprenant à minima : (joindre les diplômes et autres documents certifiant les qualifications):
- * Un architecte qui sera mandataire
- * la compétence d'économiste de la construction ayant la qualification OPQIBI 2202 ou équivalent
- * la compétence d'un BET fluide ayant la qualification OPQIBI 1320 et/ou OPQIBI 1322 ou équivalent
- * la compétence d'un BET structure ayant la qualification OPQIBI 1218 ou équivalent
 - le planning d'intervention prévisionnel
- Références
- cadre de décomposition du prix

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

5-6-Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le(s) candidat(s) qui présenteraient les 3 offres les plus avantageuses.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

1.

40 % pour la note méthodologique et technique intégrant :

- . Réflexion sur l'Intégration dans le paysage
- . Réflexion sur les accès et la circulation
- . Réflexion sur la gestion des nuisances sonores
- . Organisation et pertinence de l'équipe

10 % pour le planning et notamment sur les moyens mis en place pour son respect

10 % pour les références

2. Prix (pondération : 40 %)

Pour information : la somme des notations des critères est égale à 100.

La notation des sous critères de la valeur technique sera déterminée selon l'échelle de notation ci dessous présentée :

Appréciation	Pourcentage attribué de la note maximale
Elément non renseigné	0 %
Réponse médiocre, peu adaptée, insuffisante	25 %
Réponse suffisante – moyenne, acceptable	50 %
Réponse satisfaisante	75 %
Réponse très satisfaisante, de bonne qualité	100 %

Le calcul de la note prix sera déterminée en fonction des montants indiqués par le candidat dans l'acte d'engagement, et selon la formule suivante : $(\text{Min}/\text{Offre}) \times C$

Min est l'offre la moins élevée

Offre est l'offre de prix proposée par le candidat considéré

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs et techniques

Correspondant : Mme Sophie MADAULE

Adresse : Commune de Técou

22 le bourg

81600 TÉCOU

Téléphone : 05.63.33.01.43

Courriel : mairie-de-tecou@orange.fr

Adresse internet : <http://www.tecou.fr>

2) Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX

Tél: 05.62.73.57.57

Fax: 05.62.73.57.40

Mail: greffe.ta-toulouse@juradm.fr